



## ZONE DE DISTRIBUTION : GAGNAC SUR CERE-TEULIERE

### Conclusion sanitaire

### Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée fait ponctuellement l'objet d'épisode de turbidité susceptibles d'être accompagnés d'une contamination microbiologique. En l'absence de filtration, des restrictions peuvent être mise en oeuvre. En 2025, une restriction a été engagée fin octobre pour une durée de 9 jours.  
En dehors de cet épisode, l'eau distribuée est de bonne qualité.

**B**

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LA TEULIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 66 personnes sur 1 commune (GAGNAC-SUR-CERE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE GAGNAC SUR CERE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE GAGNAC SUR CERE » qui assure l'exploitation du réseau.

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### BACTÉRIOLOGIE

**A**

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**  
Conformité : **90 %**  
Valeur maxi : **1,11 n/100 ml**

#### NITRATES

**A**

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **3,1 mg/L**  
Valeur maxi : **3,2 mg/L**

#### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

**A**

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**  
Conformité : **100 %**  
Nombre de substances recherchées : **274**  
Valeur maxi : **0 microgramme/L**  
Année prise en compte : **2022**

#### TURBIDITÉ

**B**

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **10**  
Conformité : **100 %**  
Valeur maxi : **1,1 NFU**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**  
Valeur moyenne : **2,25 °f**  
Valeur maxi : **2,32 °f**

### Quelques conseils

#### ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

#### SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

#### CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

### Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)

Édité le 13/06/2026

UDI 046000418

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.